

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 13 février 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Brigitte JACQUEMIN, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Sidonie MARCHAL excusée

Etaient absents :

M. Olivier GOUSSET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET
M. Mehdi MONNIER
M. Eric LANÇON
M. Alain PONCET
Mme Myriam CHIAPPA KIGER
M. Gilles BORNOT
M. Eric MARCOT

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

**RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES - VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION**

Cette délibération a été affichée le : 26 février 2026

RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

La politique d'aide financière accordée aux particuliers dans le cadre du ravalement de façades de leur immeuble a été actée par délibération du Conseil Municipal en 1987. Elle a été modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2014.

Une demande de subvention a été déposée. Elle entre dans le dispositif incitatif existant.

Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, ce projet a été soumis à l'Architecte des Bâtiments de France et a fait l'objet d'un conseil couleur assuré par la coloriste et une autorisation d'urbanisme a été délivrée.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux TTC subventionnés	Nombre de logement	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimé
Mme HANNACHI Malika	11 rue Alexandre Ribot	8 299,20 €	1	15% du montant TTC des travaux Plafonné à 61 € le m² et au-delà de 10 logements plafond de 150 € par logement	1 244,88 €€

Conformément au règlement d'attribution de cette aide financière, si la facture est inférieure au montant de la dépense retenue pour l'estimation de la subvention susmentionnée, le montant de cette dernière sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention et de procéder à son versement dès la réception de la facture acquittée et après le contrôle de la conformité des travaux à l'autorisation d'urbanisme délivrée.

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 26 février 2026

Marie-Noëlle BIGUINET